

Président :

Dans sa communication, Monsieur le Président a fait un point « santé/sécurité », spécifiquement sur les accidents depuis la dernière séance.

Il nous a informé sur les projets en développement qui seront explorés au prochain CSE.

Communication de la CGT :

Le RS de la CGT a fait lecture de la déclaration suivante :

Déclaration CGT au CSE HSO du 26.01

Le gouvernement a dévoilé, le 10 janvier dernier son projet de réforme des retraites.

La Première ministre a confirmé le **recul de l'âge légal de départ à 64 ans, une accélération de l'allongement de la durée de cotisation à 43 annuités et la suppression des régimes spéciaux.**

Pour amortir la violence de ces douloureuses mesures paramétriques, il a avancé quelques mesurées sur les dispositifs carrières longues, les questions de pénibilité, ou encore la réévaluation du minimum contributif, mais elles sont très loin d'être de réelles avancées. Pour preuve, les critères de pénibilité supprimés en 2018 concernant la manutention de charges lourdes, les postures pénibles, les vibrations mécaniques et l'exposition à des risques chimiques, n'ont pas été réintégrés.

Non seulement cette réforme, à l'instar de toute les précédentes, fait peser tout l'effort sur les salariés en leur imposant un nouvelle fois de travailler plus longtemps mais elle ne se justifie pas par un besoin de financement immédiat.

Il s'agit donc d'une posture idéologique et d'un choix politique. Le gouvernement au travers de cette réforme poursuit son objectif, inscrit dans le Pacte de Stabilité voté en 2022, celui de limiter la progression des dépenses publiques à 0,6% en diminuant la part des dépenses allouées au système de retraite. Cet objectif d'austérité, basé sur un retour vers les critères d'orthodoxie financière européenne, entrainera de facto une chute des pensions.

Ce qui, de manière insidieuse, favorise les retraites par capitalisation en incitant les salariés qui le peuvent à se tourner vers de tels dispositifs pour s'assurer d'une retraite correcte. Pourtant ce système, qui s'est installé dans nos entreprises, comporte des risques liés à la volatilité des marchés et concourt à la financiarisation des entreprises, dont les salariés subissent les conséquences chaque jour.

Nous ne pouvons plus accepter d'être toujours plus les sacrifiés au nom du capital et du tout-profit !

Notre système de retraite a été conçu pour garantir la continuité du niveau de vie, et depuis 1993, les gouvernements successifs organisent son affaiblissement sous prétexte de le sauver.

Quel progrès y a-t-il à nous faire travailler plus longtemps pour des pensions toujours plus faibles ?

Les conséquences d'une telle réforme seraient particulièrement pénalisantes pour les femmes et les personnels exerçant les métiers et missions pénibles.

Quant à leur volonté de supprimer les régimes spéciaux qualifiés « d'archaïques » par la première ministre est totalement inacceptable !

C'est une véritable régression pour l'ensemble du monde du travail !

Il s'agit de s'acharner sur les régimes spéciaux parce qu'ils sont toujours pionniers et novateurs et pourraient servir de modèle pour les autres.

D'ailleurs, notre régime spécial qui peut sembler plus avantageux que le régime général, s'en rapproche de plus en plus sous l'effet des précédentes réformes des retraites. Il est important de rappeler que notre régime s'autofinance et ne reçoit rien, ni de l'État, ni des autres régimes de retraite, il est de surcroît à l'équilibre.

Alors pourquoi vouloir l'éradiquer ? Sinon par dogmatisme !

- Est-ce archaïque d'avoir un calcul de sa pension sur les 6 derniers mois au lieu des 25 dernières années ?
- Est-ce archaïque de partir 5 ans plus tôt grâce à une reconnaissance de la pénibilité de nos métiers ?
- Est-ce archaïque de pouvoir vivre en retraite ?
- Est-ce archaïque de vouloir vivre décemment à la retraite ?

A toutes ces questions, nous répondons NON bien au contraire !

La CGT réaffirme son opposition totale aux principes de la réforme annoncée et en particulier aux mesures de recul de l'âge légal et d'allongement de la durée de cotisation.

La CGT réaffirme sa volonté de défendre et renforcer le système de retraite par répartition. Cela passe par remettre la question de son financement au cœur du débat.

Cela passe également par l'application d'une politique salariale ambitieuse, commençons par augmenter les salaires au moins à hauteur de l'inflation pour augmenter les cotisations, de mettre en place une véritable égalité de salaires femmes/hommes ce qui représenterait 6 milliards de cotisations supplémentaires.

Le président de la République et sa première ministre porteront par conséquent l'entière responsabilité de l'affrontement à venir.

C'est la responsabilité de tous les salariés de rentrer dans cette bataille, il est important de rappeler que la clause du grand-père est un poison létal à longue durée qui finira par tuer la CNIÉG et détruira notre statut.

Pour la FNME-CGT notre réponse est claire :

NOUS NE SERONS PAS LA GENERATION QUI ACCEPTERA D'ENTERRER NOTRE STATUT !

La FNME-CGT appelle l'ensemble des travailleurs de nos entreprises à la mobilisation la plus large et à l'inscrire dans la durée par la grève et les manifestations, pour empêcher ce gouvernement au service des intérêts du capital d'arriver à ses fins !

Nous quitterons donc la séance du CSE de ce jour, pour laquelle nous ferons inscrire au PV que des pièces, pourtant demandées depuis plusieurs semaines, nous ont été versées en dehors des délais légaux, et que ces pièces sont truffées d'erreurs. Malheureusement ceci devient récurrent dans cette unité, trop d'éléments nous sont livrés tardivement et sont, soit incomplets, soit erronés. Si nous pouvons tolérer un écart ponctuel, des écarts récurrents témoignent d'une volonté délibérée d'entraver le dialogue avec les partenaires sociaux.

A la suite de quoi, l'organisation syndicale CFE-CGC a également lu une déclaration sur le même sujet. La CGT et la CFE-CGC ont donc quitté la séance du CSE de ce jour.

A Toulouse, le 26 Janvier 2023